

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

**SEANCE OUVERTE A 19 H. 30**

**Présents :**

Mme Irène MAIO, Présidente

Mmes Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET BOUCHARDY,  
 MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA,  
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André  
 PHILIPP, conseillers

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, maire  
 Mme Christine RAMBACH, adjointe  
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Absent excusé :**

M. Rocco COCCHIOLA

**Procès-verbal :**

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2020
- V. DELIBERATION CONCERNANT LES NOUVEAUX STATUTS DU GIAP
- VI. PRESENTATION DU PROJET DES STATUTS DE LA FONDATION DE LA PETITE ENFANCE CONFIGNON - AIRE-LA-VILLE
- VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 20.11.2019 :
  - Subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.00 pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal
- VIII. DELIBERATION CONCERNANT UN AMORTISSEMENT VOLONTAIRE POUR L'ANNEE 2019
- IX. MOTIONS
- X. QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

La présidente, Madame MAIO, ouvre la séance à 19h.30. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Elle salue tout particulièrement la présence de Madame MOULLET BOUCHARDY qui a subi une intervention chirurgicale dernièrement, et elle lui souhaite, au nom des membres du Conseil municipal et de ceux de l'Exécutif, un prompt rétablissement.

La présidente excuse l'absence de Monsieur COCCHIOLA.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des modifications ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

## **II. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

### ***Commission « Culture et Manifestations »***

Du fait que le président était absent lors de cette séance, Monsieur CHRISTIN dit que la commission « Culture et manifestations » s'est réunie le lundi 09 décembre 2019 pour parler des manifestations 2020. La commission a décidé d'accueillir le projet de danse intitulé « Les Impromptus », qui concerne respectivement les 50 ans de l'Ecole de Danse de Genève et les 40 ans du Ballet Junior de Genève. Ce spectacle aura lieu le dimanche 17 mai 2020 en fin de journée. Etant donné que la commission des « Sports » a déjà prévu une activité ce même jour, il propose que les deux commissions se réunissent en fin de séance pour en discuter.

Monsieur CHRISTIN dit que la commission a également discuté du Festival Antigél qui sera présent dans la commune en 2020. Il dit qu'un spectacle « Made in Antigél » aurait dû avoir lieu, mais suite au désistement financier de la commune de Cartigny, ce projet a dû être annulé. C'est donc un concert dans l'église d'Aire-la-Ville qui sera donné le mardi 04 février, comme cela avait été le cas en 2018.

Aucun-e autre président-e de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La présidente a une communication.

### ***Décision de l'ACG concernant la modification des contributions annuelles des communes en 2020***

Elle informe les conseillers que la décision de l'ACG qui a été votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 octobre 2019 est entrée en force le 18 novembre 2019.

La présidente donne la parole au maire pour une communication.

### ***Projet de loi***

Pour information, le maire donne lecture d'un projet de loi (PL 12584) qui a été présenté au Grand Conseil par les députés suivants : Madame Jocelyne HALLER et Messieurs Pierre BAYENET et Jean BATOU.

Projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

**Art. 1 Modification**

La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, est modifiée comme suit :

**Art. 5, al. 2 (nouveau)**

<sup>2</sup>Chaque groupe politique représenté au Conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste. Ils ont les mêmes droits et obligations que les membres, mais ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent.

**Art. 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Le maire dit que les trois députés mentionnés ci-dessus aimeraient appliquer le même genre de procédure qu'au Grand Conseil, à savoir que lorsque des députés sont absents, ils peuvent se faire remplacer par des suppléants.

Le maire dit que ce projet de loi va être étudié en commission du Grand Conseil, et que l'ACG sera ensuite auditionnée par cette commission. Il rajoute que ce sujet a déjà fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la séance de l'ACG du 20 novembre dernier, et il a été suggéré que les magistrats en parlent à leurs Conseils municipaux respectifs pour savoir ce qu'ils en pensent. Il faut toutefois savoir que ce seront les Exécutifs qui prendront la décision finale lors de la séance de l'ACG qui aura lieu à la fin du mois de janvier 2020.

Le maire rajoute qu'après renseignements pris auprès de certains députés, il s'avère que cette procédure est un peu compliquée, car les suppléants qui participent à des séances ne sont pas au courant de tous les dossiers. Il ouvre la discussion.

Monsieur CHRISTIN dit que cette procédure a été mise en place pour permettre aux partis de ne pas perdre de voix lors d'un vote si un député est absent. Cela est moins important dans des petites communes qui peuvent avoir plusieurs listes, mais pas de parti. Il ne voit pas trop l'intérêt d'une telle mise en place. Il aimerait savoir quel sera le vote de l'Exécutif. Le maire dit que l'Exécutif va se réunir au début de l'année pour en parler, mais il rappelle que la commune ne compte que pour une voix sur quarante-cinq. Il précise que la décision qui sera prise à l'ACG ne sera que consultative.

Monsieur PHILIPP dit que les parlementaires à Berne n'ont pas de représentants, et s'ils ne sont pas présents, le vote ne se fait pas. Il ne voit donc pas pour quelle raison il faut modifier ce qui se fait actuellement, et il insiste sur le fait qu'il faut être présent.

Madame HENRIOD rejoint les propos qui viennent d'être dits. Elle demande comment ces personnes seront choisies. Il lui est répondu que ce seront les viennent ensuite des listes.

Madame MOULLET BOUCHARDY aimerait savoir, comme Monsieur CHRISTIN, ce que l'Exécutif en pense, car elle imagine qu'il en a déjà discuté ensemble. Le maire répond que le courrier est arrivé ce jour à la commune, et que l'Exécutif n'a pas encore eu le temps d'en discuter.

Monsieur FUMEAUX dit que l'idée n'est pas forcément mauvaise, mais utopique. Il rappelle qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui veulent s'investir dans les communes. Pour sa part, il n'est pas vraiment pour car certains dossiers étudiés en commissions sont complexes et ne seront pas connus des suppléants appelés à siéger.

Plus aucune remarque n'étant formulée, la présidente termine en disant que l'Exécutif tiendra le Conseil au courant de sa position prochainement. Le maire rajoute qu'il communiquera la décision de l'ACG lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication, la présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour dix communications.

#### Fête de l'Escalade du vendredi 06 décembre 2019

Elle aimerait faire un petit retour de cette manifestation. Belle organisation et coordination avec près de cinquante personnes qui ont travaillé à sa réussite, de nombreux bénévoles, une dizaine de petits jobs, deux collaborateurs de la Mairie, les pompiers, l'équipe enseignante, le BUPP et deux associations villageoises : l'APEALV et les Racletous.

Elle rajoute qu'un effort particulier a pu être porté en matière de déchets, puisque dans la salle, il n'y a été récolté qu'un demi sac poubelle de 110 litres de déchets incinérables, un demi container de vaisselle compostable, et le reste était de la vaisselle réutilisable (les assiettes en porcelaine et les verres consignés).

#### Winterlive Festival

Elle informe les conseillers que le Podium musical pour la jeunesse de la Champagne, qui avait habituellement lieu à Bernex au mois de février de chaque année, va changer de nom pour devenir, probablement, « Soirée Live ». Il y aura deux événements annuels, et le premier aura lieu le samedi 16 mai 2020 au Forum des jeunes de Bernex.

#### Mobilité

Elle informe les conseillers que les nouveautés du réseau des TPG sont en vigueur depuis le 15 décembre 2019, avec bien sûr, la mise en service du Léman Express et la prolongation du tram 17, mais aussi le développement des lignes de bus dans la Champagne et le Mandement pour rejoindre la gare de La Plaine.

En ce qui concerne la ligne S, il n'y a pas de changement de parcours, (Satigny-Gare est à 6 minutes de transport et le P+R Bernex à 12 minutes), mais un changement de numéro. Cette ligne s'appelle désormais la ligne 70.

Il y a des nouvelles lignes de bus et des changements de numéros. Dans le Mandement, on trouve les lignes 74, 75 et 76 pour Dardagny et Russin et 71, 72, 73 pour Satigny. Dans la Champagne, on a les lignes 76 (Soral, Laconnex et Cartigny) et 77 (Avusy, Athenaz et Avully).

Il y a également le prolongement des lignes J et K, avec un terminus au Stade de Genève, en passant par la gare de Lancy-Pont-Rouge.

#### Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023

Elle dit qu'il s'agit d'un document programmatique, sans portée législative ou réglementaire, et qu'il a été transmis aux Mairies pour consultation. Ce document ne revêt qu'un caractère informel et ne nécessite pas de passage au Conseil municipal. L'objectif était avant tout technique.

Madame RAMBACH informe les conseillers des modifications qui toucheront la commune, à savoir : la réfection et l'élargissement du pont de Peney qui permettront l'insertion d'aménagements cyclables, avec une mise en service planifiée pour 2021. Il y aura également des aménagements cyclables en continuité du pont de Peney, entre la route de Verbois et la route du Bois-de-Bay. Ces derniers aménagements ne sont prévus qu'en 2023.

D'autre part, une nouvelle loi, en lien avec une nouvelle ordonnance sur la signalisation routière du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dit que toutes les routes qui n'ont plus de séparations au milieu (traits tillés blancs) ne peuvent plus avoir de bandes cyclables, comme c'est le cas actuellement sur la route du Moulin-de-la-Ratte. Au fur et à mesure des travaux qui seront entrepris dans le canton, ces routes seront réaménagées.

#### Gestion des déchets

Elle informe les conseillers que l'Etat est en train de mettre en place sa nouvelle politique des déchets. A ce sujet, elle a assisté à plusieurs présentations cet automne. Une campagne de

communication claire va être faite par le Conseil d'Etat d'ici la fin du mois de janvier 2020. Cette dernière permettra de savoir ce que l'on peut faire et ne pas faire en matière de déchets.

Elle dit qu'une nouvelle étude réalisée en 2019 démontre qu'il y a encore 33% de déchets de cuisine qui sont contenus dans les déchets incinérables. Ils vont donc axer leur campagne sur ce point.

Elle a plaisir à relever que la commune d'Aire-la-Ville est plutôt bonne élève avec une baisse de 5% des incinérables, mais il reste à atteindre une baisse de 8 kg/habitant. Elle tient à souligner que la commune fait partie des quatre meilleures du canton.

#### Nature et biodiversité

Elle rappelle que Monsieur BOSSON était venu présenter son projet de plantation d'un verger haute-tige au lieu-dit « Les Chânières » lors du Conseil municipal du mois de février 2019, projet qui avait été validé par l'ensemble du Conseil. Il avait également proposé de faire participer les élèves de l'école à ces plantations. Elle informe les conseillers que cette plantation a eu lieu le lundi 25 novembre 2019 avec plusieurs classes. Un article a été mis en ligne sur le site internet de la commune.

#### « Plateforme Nature et Paysage Genève » (PNPGE)

Elle dit que cette plateforme regroupe quatorze organisations de Genève, et que ces dernières ont élaboré un manifeste décrivant vingt-et-une mesures prioritaires d'ici 2023. Ce manifeste a été adressé à toutes les communes.

Madame RAMBACH dit qu'elle en reparlera plus longuement en commission « Environnement ». Les personnes intéressées peuvent consulter ce document sur le site [www.pnpge.ch](http://www.pnpge.ch) et il sera également mis sur le CMNET.

#### Petite enfance

Elle informe les conseillers qu'elle et le maire ont reçu dernièrement les architectes pour la crèche pour une séance de pré-adjudication. Les travaux vont débiter à la fin du mois de janvier 2020. Les noms des entreprises choisies seront communiqués au Conseil lors de la séance du mois de janvier.

#### Permanence de consultation sociale pour les personnes en âge AVS

Madame RAMBACH explique que, jusqu'à présent, c'était l'Hospice Général qui était en charge du suivi social et du soutien administratif pour ces personnes, mais que suite à la réforme de la LIASI (loi sur l'insertion et aide sociale individuelle) et en lien également avec la loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes (LRT), la politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du canton et des communes. De même, en ce qui concerne les tâches de proximité pour les personnes à domicile, ce sont les communes qui sont exclusivement compétentes. Chaque commune devrait donc avoir sa propre permanence ou alors être en mesure de pouvoir proposer quelque chose.

Suite à cela, Pro Senectute a contacté la commune de Satigny dans le courant de l'automne pour lui proposer de mettre en place gracieusement un projet pilote sur une durée de six mois. Une évaluation sera effectuée à la fin de cette période pour voir si des aînés des communes du Mandement (Dardagny, Satigny) et de la Champagne (Aire-la-Ville, Avully, Cartigny) se sont manifestés. Ce projet débiterait en mars 2020.

Afin de discuter plus avant de ce projet, elle propose que la commission « Sociale » se réunisse au mois de janvier 2020.

#### Promotions citoyennes 2020

Elle informe les conseillers que cette soirée aura lieu le mardi 18 février 2020 à 20h00 au Théâtre du Léman. Elle demande si des conseillers sont intéressés à y participer. Madame MOULLET BOUCHARDY et Monsieur JOYE sont intéressés.

#### **IV. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2020**

La présidente donne la parole au maire. Le maire communique les dates des séances du Conseil municipal pour le premier semestre 2020, à savoir :

Mercredi 29 janvier  
 Mercredi 19 février  
 Lundi 30 mars  
 Mercredi 29 avril  
 Mercredi 13 mai  
 Mardi 02 juin (Séance d'installation du nouveau Conseil municipal)  
 Lundi 22 juin

Le maire informe les conseillers que l'apéritif communal de début d'année aura lieu le lundi 27 janvier 2020.

---

#### **V. DELIBERATION CONCERNANT LES NOUVEAUX STATUTS DU GIAP**

Avant de passer à l'approbation de cette délibération, la présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour quelques explications.

Madame RAMBACH rappelle que l'ensemble des conseillers du canton avaient été invités à assister à une séance de présentation de ces nouveaux statuts faite par les directions de l'ACG et du GIAP à UniMail le 06 novembre dernier.

Elle dit que l'objectif principal de cette modification est l'adaptation des statuts au nouveau cadre légal (LAJC (loi sur l'accueil à journée continue) - J 6 32) qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Une autre principale modification concerne le retrait du Canton de Genève qui est arrivé à terme. Elle rappelle que ce dernier payait auparavant CHF 4'600'000.00. Ce retrait implique également une répartition des trois sièges du comité occupés par le canton au profit des communes et une adaptation des organes du groupement, le mode d'élection et les processus décisionnels.

Elle termine en disant qu'il s'agit d'un toilettage des statuts au vu de la loi et des pratiques actuelles et qu'il n'y a aucun changement quant à la méthode de calcul actuellement utilisée pour fixer les contributions des communes.

La présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve cette délibération. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

#### **Texte de la délibération**

Approbation des modifications des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01) adoptées par le Conseil intercommunal le 22 mai 2019

Vu l'exposé des motifs,

vu les articles 30, alinéa 1 lettre u), 48, lettre b) et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984 (LAC – B 6 05),

vu l'art. 7, al. 4 de la loi sur l'accueil à journée continue du 22 mars 2019 (LAJC- J 6 32),

vu l'art. 15, al. 2 des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire du 24 août 1994,

vu la décision du conseil intercommunal du 22 mai 2019, prise à l'unanimité des voix des membres du groupement, d'approuver la modification des statuts,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**DECIDE par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'approuver les modifications des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01) annexés à la présente délibération,
2. de subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par deux tiers des communes membres du groupement,
3. de fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de leur approbation par le département compétent.

**VI. PRESENTATION DU PROJET DES STATUTS DE LA FONDATION DE LA PETITE ENFANCE CONFIGNON - AIRE-LA-VILLE**

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH.

Cette dernière remet à chaque conseiller le projet des statuts de la Fondation. Elle dit que ce document a été présenté à l'Exécutif par Confignon, et un certain nombre de modifications a déjà été apporté. Elle va parcourir ce document, et s'il y a des questions ou des remarques, elles pourront être posées au fur et à mesure de la lecture. Si les conseillers ont d'autres questions à la relecture du document d'ici la prochaine séance du Conseil municipal ou celle de février, avant l'approbation de ces statuts, elle y répondra bien volontiers. Elle informe les conseillers que ce projet de statuts, ainsi que le contrat de prestations qui contient toutes les répartitions de charges (places, personnel, locaux, etc.) seront à la disposition des conseillers sur le CMNET.

Madame RAMBACH débute cette présentation en expliquant que ces statuts ont été établis par le secrétariat général de la commune de Confignon. Ils ont été préparés sur la base de ce qui existe déjà et adaptés en fonction de cette nouvelle collaboration.

Monsieur CHRISTIN demande pour quelle raison le titre est « Fondation de la petite enfance Confignon - Aire-la-Ville » et non Aire-la-Ville - Confignon, par ordre alphabétique ? Madame RAMBACH posera la question à Confignon, mais elle ne pense pas que l'on puisse changer cet état de fait.

Etant donné que tout est calculé au prorata, Monsieur LANZA aimerait savoir pour quelle raison la dotation n'est pas calculée au prorata. Madame RAMBACH posera la question à Confignon.

Madame RAMBACH dit qu'un article a été rajouté aux statuts, et ce dernier concerne le coût du temps du travail administratif que la commune de Confignon va fournir pour Aire-la-Ville sur une année. La responsable du pôle social de la commune de Confignon a estimé ce coût à CHF 10'000.00 pour une année.

Monsieur NODA GONZALEZ a une question concernant la composition du Conseil de Fondation. Il ne comprend pas pour quelle raison la représentation des parents est de deux pour Confignon et un pour Aire-la-Ville. Il lui semblait que lors de la présentation le nombre était équitable. D'autre part, la commune n'a pas encore décidé du nombre de places qu'elle allait prendre. Madame RAMBACH répond que cela n'est pas calculé en fonction du nombre de places, mais la commune est responsable d'une crèche de trente places intégrée dans la Fondation.

Monsieur PHILIPP aimerait connaître d'une part, le nombre de places de crèche de la commune de Confignon et d'autre part, il aimerait savoir quelle sera la situation de Confignon dans quelques années avec l'important développement qu'il projette, et qui aura directement une influence sur la Fondation de la petite enfance ? Madame RAMBACH dit que l'ensemble de cet agrandissement qui va toucher Plan-les-Ouates et Confignon sera terminé en 2035. L'important actuellement pour la commune est de finaliser la collaboration avec Confignon et valider les statuts. Si, dans le futur, les statuts devaient être remodifiés (ajout de communes ou autres), la commune aurait le droit de

prendre position et de donner son avis. En ce qui concerne le nombre de places de crèche, Madame RAMBACH dit qu'il est d'environ quatre-vingt.

#### **VII. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 20.11.2019 :**

- **Subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.00 pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette décision.

En ce qui concerne la mention « Considérant la forte implication de la Ville de Genève sur les coûts de cette institution, ainsi que sur certaines scènes théâtrales situées dehors de son territoire », Madame HENRIOD aimerait savoir ce que l'on entend par « en dehors de son territoire ». Madame RAMBACH répond qu'étant donné qu'il s'agit des communes situées hors de la Ville de Genève, raison pour laquelle on parle d'intercommunalité. Si cela n'était pas le cas, ils ne pourraient pas faire appel à ce fonds.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui valide cette décision. **5 voix pour, 3 voix contre (Madame HENRIOD et Messieurs ELTSCHINGER et LANZA) et 3 abstentions (Madame MOULLET BOUCHARDY et Messieurs FUMEAUX et JOYE).**

#### **VIII. DELIBERATION CONCERNANT UN AMORTISSEMENT VOLONTAIRE POUR L'ANNEE 2019**

La présidente donne la parole au maire. Ce dernier demande si tout le monde a reçu et lu cette délibération. Il explique que le but d'une telle délibération est de diminuer des annuités de certains amortissements car, il le rappelle, l'amortissement de la crèche va débuter dans deux ans. L'Exécutif propose d'amortir le crédit concernant l'achat du bâtiment de la nouvelle mairie (annuité de CHF 11'420.00), ce qui permettra de ne pas grever le budget de fonctionnement de la commune avec l'arrivée du nouvel amortissement.

Monsieur JOYE aimerait savoir ce qu'en pense le président de la commission des finances. Monsieur NODA GONZALEZ rappelle qu'une telle délibération a déjà été validée en 2018 pour d'autres annuités d'amortissements et que c'est une bonne stratégie et une proposition intéressante de l'Exécutif en vue du prochain amortissement.

Le maire rappelle que ces amortissements volontaires doivent être prévus en fin d'année, et qu'il n'est pas possible d'attendre la clôture des comptes pour effectuer des amortissements complémentaires. S'il n'y a pas de bénéfice au moment de la clôture des comptes, la délibération est annulée.

Monsieur NODA GONZALEZ demande quelle est l'échéance de l'amortissement mentionné dans la délibération. Le maire répond qu'il arrive à échéance en 2043.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve cette délibération. **8 voix pour, 3 voix contre (Madame HENRIOD et Messieurs FUMEAUX et LANZA) et 0 abstention.**

#### Texte de la délibération

Vu l'excédent probable de revenus sur les comptes 2019, et la création d'un nouvel amortissement pour la future crèche,



conformément à l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**DECIDE par 8 voix pour, 3 voix contre (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA) et 0 abstention**

1. De procéder à un amortissement complémentaire en 2019 d'un montant de CHF 262'660.80 sur le crédit suivant : Nouvelle Mairie Achat du bâtiment
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire en 2019 sous la rubrique 0290.00.38304.00.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 262'660.80.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

## **IX. MOTIONS**

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Monsieur PHILIPP a une motion à proposer au Conseil municipal. Il en donne lecture.

### Motion pour une politique énergétique, environnementale et écologique cohérente et progressiste

La commune fait et a fait de nombreux efforts :

- Promotion et installation du chauffage à distance Cadiom.
- Subvention en faveur des usagers des transports publics
- Subvention à l'achat de vélos électriques
- Usage de vaisselle recyclable et réutilisable
- Etc.

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un véhicule pour la commune, cet effort doit être maintenu et poursuivi, voire développé.

Je demande :

- L'acquisition d'un véhicule électrique moderne.
- L'installation d'au moins une place de recharge publique pour véhicule électrique dans la commune.

La présidente remercie Monsieur PHILIPP.

Monsieur CHRISTIN dit qu'en ce qui concerne la place de recharge publique pour véhicule électrique, la commission « Routes » en a déjà discuté, suite à la demande d'un habitant de la commune possédant un véhicule électrique, et elle n'a pas voulu entrer en matière.

Monsieur PHILIPP dit qu'il s'agit d'avoir une certaine cohérence. La commune subventionne des vélos électriques pour des habitants qui font un effort environnemental et écologique, elle se doit également de faire un effort, et de montrer l'exemple.

Le maire dit qu'il y a deux questions dans la motion proposée. Monsieur CHRISTIN a déjà répondu à la seconde. En ce qui concerne sa première question, il répond qu'il partage tout à fait son idéologie sur les véhicules électriques, mais la commune est petite, et elle aura besoin d'un véhicule utilitaire adapté, avec un attelage afin de tirer une remorque qui pourrait être utile pour divers transports volumineux. Ceci contrairement aux grandes communes qui ont de petits

véhicules électriques pour ramasser les poubelles et autres, ainsi que d'autres véhicules lourds. Il faut à la commune un véhicule polyvalent, qui rende service pour tous les usages.

Monsieur LANZA demande pour quelle raison la commune a besoin d'un véhicule utilitaire. Le maire répond que le responsable des bâtiments n'a plus son deuxième véhicule qu'il servait pour la commune, depuis cette année. D'autre part, si la commune devait engager, dans le futur, un collaborateur pour s'occuper de tous les travaux extérieurs, il faudrait avoir un véhicule adapté aux missions qui lui seraient confiées, et ce sans devoir en racheter un autre. Le maire dit que cet achat est basé sur une vision à long terme.

Monsieur PHILIPP dit que plusieurs marques proposent des véhicules fourgons utilitaires électriques, avec une autonomie adaptée à la commune.

Plus aucune remarque n'étant formulée, la présidente demande qui aimerait entrer en matière sur la motion de Monsieur PHILIPP. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Messieurs CHRISTIN et HAMA).**

Cette motion sera renvoyée en commission des « Routes ».

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une autre motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au dernier point de l'ordre du jour.

## **X. QUESTIONS ET DIVERS**

### Remarque de Madame HENRIOD

Elle aimerait revenir sur les propos qu'elle a eus lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant les places de crèche. En effet, la commune n'a plus de places de crèche à Bernex, mais elle en a eu jusqu'en 2015.

### Question de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle avait posé une question concernant les arbres au chemin des Vernaz. Elle aimerait savoir ce qu'il en est. Le maire répond que les travaux d'élagage vont se faire en même temps que les travaux de défrichage de la future parcelle de la crèche.

### Question de Monsieur CHRISTIN

Etant donné que la secrétaire communale va quitter son poste dans le courant du premier semestre 2020, il aimerait savoir ce qu'il en est du processus de recrutement. Le maire remercie Monsieur CHRISTIN pour sa question, et s'excuse pour cet oubli car il a omis d'en parler dans ses communications. Il dit que le processus de recrutement a débuté en septembre dernier. L'Exécutif a été aidé dans cette démarche par un recruteur professionnel. La commune a reçu plus de cinquante dossiers de candidature suite à l'annonce qui a été publiée, et neuf personnes ont été sélectionnées pour un premier entretien. Suite à cela, deux très bons dossiers ont été retenus pour un deuxième entretien. A l'heure du choix, une des candidates s'est retirée car elle avait d'autres opportunités professionnelles. La personne choisie travaille actuellement au secrétariat général de la commune de Lancy et elle débutera à Aire-la-Ville le 1<sup>er</sup> mars 2020. Elle s'appelle Madame Claire SNEIDERS et habite dans la commune de Chancy. Elle est très motivée à occuper ce poste, et à relever ce défi.

Madame RAMBACH relève que les membres de l'Exécutif étaient unanimes dans le choix de Madame SNEIDERS.

Monsieur PHILIPP demande si les membres de l'Exécutif ont eu des contacts avec leurs collègues de Lancy par rapport à cette personne. Le maire répond qu'il n'a pas eu de contact avec le Conseil administratif actuel, mais qu'il a rencontré un ancien membre du CA qui lui a dit que la commune avait fait un très bon choix.

Remarque et question de Monsieur JOYE

En ce qui concerne la crèche, il remercie l'Exécutif pour les renseignements. D'autre part, étant donné qu'il s'agit d'un projet du Conseil municipal de cette législature, il aimerait que le Conseil soit tenu régulièrement au courant de ce qui se passe (adjudications, etc.).

On sait que le délai d'attente pour entrer dans une crèche est très long. Il aimerait savoir à quel moment le processus pour l'obtention des places va être mis en place.

Madame RAMBACH répond que le début des travaux aura lieu au début de l'année 2020. Il faudra ensuite valider les statuts pour asseoir la collaboration avec Confignon. Ensuite, pour une entrée en fonction en septembre 2021, il faudra, à partir de septembre 2020, discuter du budget de fonctionnement pour l'année suivante, engager les équipes et faire un projet pédagogique. Elle rappelle toutefois que les parents d'Aire-la-Ville peuvent s'inscrire à Confignon pour une place de crèche.

Monsieur JOYE rappelle qu'il avait été mentionné que certaines communes, les SIG et d'autres entreprises étaient intéressés par des places de crèche. Il demande si cela est toujours le cas. Madame RAMBACH répond qu'effectivement cela est toujours le cas, mais il faut que les choses soient clairement définies, notamment avec des statuts validés, avant qu'elle ne retourne les voir pour obtenir leur accord définitif.

Le maire dit qu'il faudra que la commission « Sociale » discute et réfléchisse à la question des places au printemps 2020, car il faudra mettre une ligne au budget de fonctionnement pour l'année 2021.

Question de Monsieur CHRISTIN

Il rappelle que l'année dernière, la commune a dû entreprendre rapidement les travaux de modération du trafic sur le bas du chemin de Treulaz, car la route du Moulin-de-la-Ratte devait être refaite dans l'automne par le Service des routes de l'Etat. Il aimerait savoir où en est ce dossier. Le maire répond que ce projet a été mis en suspens, car le Service des routes a eu d'autres priorités en 2019. A ce jour, la commune n'a pas d'autres informations concernant cette réfection.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou divers. Cela n'étant pas le cas, elle remercie toutes les personnes pour leur présence, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2020. Elle lève la séance.

---

**La séance est levée à 20 h. 50.**